

## Note de cadrage méthodologique pour l'évaluation des trois PNSE

08/04/2021

---

### 1. Introduction

Le Code de la Santé Publique prévoit l'élaboration tous les cinq ans d'un plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement. Depuis 2004, trois Plans Nationaux Santé Environnement (PNSE) se sont succédés sur les périodes 2004-2008, 2009-2013 et 2015-2019. Ces plans ont vocation à être déclinés à l'échelle régionale, dans le cadre des Plans Régionaux de Santé – Environnement (PRSE).

### Saisine et objectifs de l'évaluation

Dans un contexte d'élaboration du quatrième plan, le HCSP a été sollicité afin de mener une évaluation des trois premières générations de PNSE. L'objectif est de porter un regard sur 15 ans de mise en œuvre des PNSE et de leur déclinaison dans les PRSE, en faisant ressortir les facteurs et leviers de changement des actions sélectionnées, les progrès accomplis mais aussi les freins rencontrés afin de dégager des enjeux prioritaires pour le futur dans le domaine santé environnement. L'évaluation doit porter sur un nombre limité de thématiques environnementales et sanitaires, à déterminer par les membres du groupe de travail (GT) mis en place par le HCSP.

En complément des objectifs définis dans la saisine, les enjeux suivants ont été identifiés par le GT pour l'évaluation :

- apprécier les progrès accomplis, en identifiant les effets produits au regard des moyens déployés ;
- mettre en lumière des effets de long terme ;
- évaluer la pertinence et la portée des PNSE ainsi que leur relation avec les plans sectoriels du domaine santé environnement, afin de pouvoir proposer des axes d'amélioration ;
- analyser la gouvernance de ces plans ;

- questionner la connaissance et l'appropriation des plans par les différents acteurs (au niveau national, régional, local) ;
- questionner la déclinaison régionale des plans en PRSE et leur interaction avec les autres plans régionaux ou locaux ( ex : PRQA, PLU...) ;
- analyser l'articulation entre les PNSE et les politiques européennes, en identifiant les liens qui peuvent exister à la fois dans la déclinaison en France des politiques de l'UE et pour alimenter l'émergence de nouvelles politiques à l'échelle de l'Europe.

## Objet de cette note méthodologique

Le Haut Conseil, instance d'expertise pluridisciplinaire, a pour mission de contribuer au suivi annuel et à l'évaluation pluriannuelle de la stratégie nationale de santé. Des travaux ont ainsi déjà été menés sur les PNSE : une évaluation a été réalisée sur le PNSE 2 en 2013, ainsi qu'un travail sur les indicateurs pour le PNSE 3 en 2016. Par ailleurs, des évaluations ont été menées par les Inspections Générales (CGEDD, IGAS, IGAENR) sur les PNSE2 et 3, dans un objectif d'examiner les sujets de gouvernance et de déploiement de ces plans par les administrations plutôt que de mesurer les progrès accomplis sur les différentes thématiques abordées.

Afin de pouvoir structurer la méthodologie d'évaluation envisagée, un questionnaire a été adressé aux membres du GT avec pour objectif de recueillir leurs points de vue sur les enjeux à traiter et leur degré de priorité, sur la meilleure manière de choisir les thématiques à aborder dans l'évaluation et sur les options méthodologiques à retenir. Ce questionnaire a permis de faire émerger un consensus dans les points de vue, qui permet d'aboutir à cette proposition de note méthodologique.

Cette note méthodologique présente :

- une proposition d'approche pour l'évaluation qui devra prendre en compte des données quantitatives et des données qualitatives ;
- un positionnement en matière de choix des thématiques sur lesquelles se portera l'évaluation ;
- une proposition de thématiques larges dans lesquelles des champs spécifiques seront définis en fonction de critères tels que leur évaluabilité, leur continuité dans les plans, leur opérationnalité, leur déclinaison de l'échelon national vers le régional, voire le local ;
- la méthodologie d'évaluation, avec présentation de l'approche par entrée thématique, puis leur analyse au travers d'une grille de lecture transversale. Cette dernière, correspondant à un tableau d'analyse recensant l'ensemble des questions, sera ajustée à chaque thématique ;

- les questions transversales telles que la gouvernance (en tenant compte des rapports des inspections générales) la formation, la communication... .

## 2. Méthodologie de l'évaluation

### 2.1. Approche proposée pour l'évaluation

En premier lieu, les membres du GT considèrent que l'évaluation de 3 générations de PNSE ne doit pas s'enfermer dans la reproduction ou la poursuite des travaux menés dans le cadre des évaluations de chacun des PNSE. L'évaluation ne doit ainsi pas se limiter à considérer uniquement les thématiques et actions qui ont déjà été traitées dans les précédentes évaluations (PNSE1 et 2). Pour les thématiques qui s'avéreront communes, les précédentes évaluations pourront être utilisées comme source d'information. Les évaluations existantes des PNSE1 et 2 seront un apport important à prendre en compte pour la mise en évidence de l'appropriation de leurs recommandations et leur contribution dans les évolutions des plans.

En second lieu, les membres du GT ont mis en évidence que, s'il convient d'assurer une certaine homogénéité dans l'approche méthodologique pour chaque thématique, celle-ci doit toutefois rester souple pour s'adapter aux spécificités de chaque sujet. Ceci peut être assuré dans la déclinaison du questionnement évaluatif pour chaque thématique.

La manière de penser l'évaluation et son positionnement est présentée dans les quatre points suivants.

**1. Une démarche qui doit permettre d'apprécier et de comprendre la contribution des plans dans la réalisation des objectifs pour l'amélioration des expositions environnementales et de leurs impacts sanitaires.** Il s'agirait d'une évaluation articulant des éléments quantitatifs et qualitatifs à collecter pour chacune des thématiques :

- le GT considère qu'il ne faut pas se limiter à des critères d'évaluation pouvant être étayés uniquement par des données quantitatives car ceci tendrait à introduire des biais dans la sélection des thématiques à évaluer. En effet, le nombre de champs disposant de données complètes, suffisamment anciennes et continues, et disposant d'une résolution spatiale et temporelle adéquate, est trop limitant. De plus, des thématiques plus transversales, non ou difficilement évaluables par données quantitatives mais estimées par les experts comme à enjeux forts (gouvernance,

perception du public, mobilisation, appropriation par les responsables au niveau des territoires dont les élus...) pourraient de fait ne pas être retenues ;

- le GT fait aussi état de sa volonté de répondre à un enjeu plus analytique, de compréhension de la démarche des PNSE et de ses effets. Il ne s'agit pas d'un travail d'évaluation strictement scientifique ou technique, mais plutôt à destinée compréhensive, avec une stratégie d'évaluation axée sur une analyse des facteurs et leviers ayant permis des changements. L'objectif poursuivi est de permettre une mise en évidence des facteurs favorables à la production d'effets, et l'identification de points de réussites et d'insuffisances, ou de freins.

**2. Une approche qui met l'accent sur différents degrés d'analyse, selon les données disponibles :** pertinence<sup>1</sup>, effectivité (mise en œuvre), efficacité (atteinte des objectifs fixés), efficience (rapport entre les objectifs réalisés et les ressources mobilisées). La réflexion pourra également porter sur la capacité de généralisation / transférabilité de certaines actions. La cohérence<sup>2</sup> des plans doit également être interrogée : cohérence interne (moyens et temporalité entre les PNSE) et cohérence externe (avec les PRSE et les plans sectoriels), notamment en ce qui concerne les objectifs poursuivis, les articulations, synergies et complémentarités.

**3. L'évaluation doit aborder de manière transversale l'articulation (cohérence et singularité) entre les PNSE et PRSE.** Les PNSE ayant vocation à servir de feuille de route pour une déclinaison régionale, le volet de la territorialisation des plans revêt ici toute son importance. Cette imbrication soulève notamment des questions en termes d'identité des acteurs responsables de la mise en œuvre des plans et de son effectivité.

**4. Enfin, l'approche retenue doit articuler une vision par thématique et une approche transversale.** L'enjeu de cette évaluation est en effet de pouvoir dégager une vision globale, à l'échelle de l'ensemble des champs thématiques des PNSE, tout en tenant compte de leurs spécificités. Ainsi, pour chaque thématique choisie, une analyse sera réalisée au travers d'une grille d'évaluation (décrite par la suite), permettant également de poser un questionnement spécifique et l'importance des spécificités à l'échelle des territoires, déclinée dans les PRSE, sera

---

<sup>1</sup> La pertinence est le registre d'évaluation qui analyse si les objectifs et les moyens définis dans le cadre d'un programme sont adaptés aux objectifs recherchés. Elle permet de questionner la stratégie d'intervention pour identifier son adéquation pour répondre à un besoin ou aux enjeux à la source de la mise en œuvre d'une politique publique.

<sup>2</sup> Le registre de la cohérence interroge l'articulation, la complémentarité et les éventuelles contradictions entre les objectifs et les moyens mobilisés par la politique ou le programme évalués et d'autres politiques ou programmes.

mise en avant. La question des inégalités sociales et territoriales de santé doit également faire l'objet d'une attention particulière.

## 2.2. Méthodologie du choix des thématiques

### 2.2.1. Positionnement général

Des méthodologies de sélection, telles que la méthode Electre, ont déjà été employées au sein du Haut Conseil dans le cadre d'autres évaluations, notamment celle réalisée pour le PNSE 2. A ce stade, le groupe a souhaité travailler sur dires d'experts tout en vérifiant que les choix effectués permettent de couvrir une grande partie du champ de la santé environnementale. Les échanges avec les membres du GT ont permis de faire émerger un consensus sur plusieurs principes dans le choix des thématiques.

- **Choisir des thématiques qui font l'objet d'une certaine continuité dans les trois générations de plans.** Sans se limiter strictement aux thématiques explicitement abordées dans les 3 plans ou traitées exactement de la même manière, il s'agit de profiter du recul permis par 15 ans de politiques santé – environnement et 3 générations de plans pour analyser l'évolution des enjeux, la manière dont ils permettent ou non la continuité de la politique SE, la capacité des PNSE à impulser des thématiques ou à prendre en compte des sujets émergents (en identifiant comment certaines thématiques entrent et sortent du PNSE par exemple)... Ceci permet en outre de disposer d'un recul suffisant pour identifier des impacts.
- S'intéresser aux « **thématiques émergentes** », notamment pour comprendre comment les enjeux « nouveaux » sont définis et intégrés ou non dans les générations suivantes de PNSE (et comment les PNSE gèrent l'incertitude liés aux impacts sur la SE de certaines thématiques).
- **Ne pas se limiter à une entrée (par population, par risque, par milieu...), dans le choix des thématiques, mais chercher à les croiser.** Cela peut se concrétiser soit en analysant les différentes « entrées » pour chacune des thématiques retenues (pour la thématique « milieu », analyser systématiquement comment elle permet de prendre en compte les inégalités sociales et territoriales de santé, comment elle s'appuie sur et oriente les travaux de recherche) soit en réduisant le périmètre de la thématique (analyse d'un risque pour une population et un milieu), soit encore en s'assurant d'une certaine diversité à l'échelle de l'ensemble des thématiques retenues. La notion d'exposome, introduite dans le PNSE 3, illustre bien cette nécessaire prise en compte de toutes les sources de pollution ou d'expositions, susceptibles d'altérer la santé de la population, et leurs interactions entre elles en fonction de la vulnérabilité des personnes.

Une première mise à plat des sujets abordés dans les 3 PNSE, ainsi que dans le projet de PNSE 4 a été réalisée et traduite sous forme d'un tableau d'analyse<sup>3</sup>. Elle a permis d'identifier les différentes thématiques propres à la relation santé-environnement abordées dans les différents PNSE, en considérant les sources d'émission, les milieux d'exposition, et les pathologies concernées. Pour chacune de ces entrées du PNSE, un inventaire a été réalisé précisant :

- les générations de PNSE dans la(les)quelle(s) la thématique est abordée (PNSE 1, PNSE 2, PNSE 3) ;
- les stratégies d'action mise en œuvre pour agir autour de cette thématique (recherche, formation, réglementation, information...) ;
- les publics ciblés par les actions prévues pour cette thématique (enfants, personnel médical, services de l'Etat...) ;
- les milieux de vie ciblés par les actions prévues pour cette thématique (logement, école, établissement recevant du public, milieu du travail...).

Ces différents travaux ont conduit à sélectionner des thématiques correspondant plutôt à des entrées par milieu d'exposition et / ou par risque. Leur choix définitif doit permettre d'assurer une diversité des publics principalement concernés, de même qu'une diversité de pathologies. Il est souhaitable de pouvoir effectuer un travail similaire sur l'ensemble des PRSE. Lors des échanges qui auront lieu par la suite avec les référents régionaux des PRSE, il faudra vérifier que les thématiques retenues à partir de l'analyse des PNSE sont également pertinentes au regard du contenu des PRSE.

### **2.2.2. Thématiques proposées**

Au regard des différents éléments de réflexion énoncés ci-dessus, et de l'analyse du tableau récapitulatif des actions des 3 PNSE, une proposition de quatre thématiques d'évaluation peut être faite qui recouvre une grande partie des actions (environ la moitié, même si le périmètre précis reste à conforter définitivement). Outre les spécificités propres à chacune, la question transversale de la territorialisation des plans (PRSE) ainsi que l'articulation entre les PNSE et les plans sectoriels, sera notamment examinée. Un premier recensement des périmètres et actions intégrées dans chaque génération de plan pour ces thématiques figurent en annexe et devra être retravaillé pour chaque thématique. La définition précise des sujets pris en compte pour l'évaluation sera réalisée par chaque sous-groupe de travail constitué pour chaque thématique retenue.

---

<sup>3</sup> Voir le tableau en annexe

## ▪ Pollution atmosphérique (les polluants réglementés)

Une thématique :

- incontournable de l'action des PNSE, mais qui a disparu partiellement du PNSE 4 ;
- pour laquelle des indicateurs d'évolution sont disponibles ;
- qui fait écho à de nombreux plans sectoriels ;
- qui présente un volet européen à analyser, en relation avec les directives européennes, les applications nationales (PREPA), et régionales (PRQA) ;
- dont le périmètre sera restreint par une approche focalisée sur les polluants réglementés de l'air extérieur ( NOx, SO2, O3, PM10, PM2.5, COV..). Cette thématique doit être analysée selon les sources (trafic routier, chauffage urbain, industrie, agriculture) et leur traitement afin de mettre en évidence les avancées et les freins souvent d'origine multiple. De nombreuses données sont accessibles sur ces polluants réglementés, sur les niveaux d'exposition, sur les impacts sanitaires en termes de mortalité, de morbidité, et d'impacts socio-économiques ;
- pour laquelle les aspects liés à l'opinion publique, la participation citoyenne, les notions de bien-être et d'impacts positifs de prise en compte de ces enjeux sur la santé pourraient être examinés.

## ▪ Environnement intérieur

Une thématique :

- incontournable de l'action des PNSE et qui reste au cœur du PNSE 4 (action prioritaire) ;
- qui donne lieu à des stratégies diversifiées : recherche, formation, sensibilisation, réglementation... ;
- qui fait écho à des plans sectoriels ;
- dont le périmètre intègre la qualité de l'air et les expositions au sein des établissements publics et habitats privés, notamment celles liées aux matériaux de construction, au mobilier et objets de décoration, au radon, plomb et amiante, et illustre le concept d'exposome ;
- qui est fortement liée à la précédente (air extérieur) et justifie de regarder les interactions entre les deux thématiques ;
- pour laquelle des données pourraient être apportées afin de justifier les liens de causalité entre expositions dans les bâtiments et impacts sanitaires constatés (Anses, Ademe, CSTB, SpF) ;



- qui intègre la question de l'urbanisme, de l'habitat indigne, des inégalités socio-économiques et de la gestion régionale et locale ;
  - qui peut intégrer le travail mené par la France à l'échelle européenne, en particulier autour de l'étiquetage des produits de construction / décoration.
- **Risques dits émergents dans les PNSE**

Une thématique :

- qui a pris de l'ampleur au fil des PNSE à travers deux champs principaux : les perturbateurs endocriniens et les nanotechnologies.
  - dont la définition de « Risques émergents » nécessite un examen différent des précédentes thématiques. Ce périmètre relève de la notion d'émergence de dangers avec des risques potentiels, avec une analyse à porter sur l'articulation réalisée entre la recherche, la prise de décisions et la mise en place d'actions, soit une approche ici basée sur de la précaution.
  - qui permet alors d'interroger la capacité d'innovation / réactivité / adaptabilité et évolution des PNSE au fil des années ;
  - qui permet d'analyser la gestion de l'incertitude vis-à-vis de la connaissance sur les liens santé / environnement ;
  - qui permet d'évaluer l'évolution et l'adéquation des modalités opérationnelles déclinées, la gouvernance et les modalités d'implication des régions dans des sujets nouveaux ;
  - pour laquelle la question de la prise en compte et l'intégration de la notion de dangers potentiels (sans certitude de risques avérés conduisant à une démarche de prévention) doit nous amener à interroger plus particulièrement l'application pertinente du principe de précaution dans les PNSE.
- **Risques liés aux expositions aux agents chimiques et à leurs usages**

Une thématique :

- présente au cœur des différents PNSE ;
- qui illustre bien les enjeux de mise en cohérence des actions et plans sectoriels ;
- qui illustre la complexité des liens entre les sources d'émission, les compartiments environnementaux, les expositions, les milieux de vie d'exposition (santé au travail, habitats...), et à ce titre est intéressante du point de vue du défi de la mise en œuvre efficace du concept de l'exposome ;

- bien identifiée par le grand public pour certains produits, au cœur de multiples enjeux ;
- qui illustre bien les enjeux de progression de la connaissance entre exposition et santé ;
- qui intègre un contexte de réglementation et déclinaison européenne à prendre en compte ;
- qui intègre certains enjeux relativement nouveaux, tels que les usages et produits de consommation ;
- dont le fil conducteur pourrait être un raisonnement par circonstances d'exposition, et donc d'usages, au travers des milieux et voies d'exposition, mais également des familles de matériaux qu'il faudra limiter pour permettre l'évaluation. Une possibilité est une entrée par les produits chimiques classés dans le groupe des substances hautement préoccupantes (CMR, persistants, PE) en fonction des milieux d'exposition.

Cette thématique, si elle est essentielle et est prise en compte dans tous les PNSE, doit être limitée pour pouvoir être évaluée efficacement. S'il sera possible d'avoir des données d'exposition, et des valeurs limites réglementaires, les données sanitaires seront plus difficiles à obtenir.

Par ailleurs, il sera intéressant d'analyser si les actions des PNSE permettent de prendre en compte cette thématique de manière intégrée et suffisamment « amont » (traitement « préventif » ou « symptomatiques »). A titre d'exemple, plusieurs approches peuvent être déployées pour traiter de la question des produits chimiques, qui sont susceptibles de rendre l'action publique plus efficace et efficiente :

- Travailler par groupes de produits chimiques présentant des dangers similaires
- Traiter ensemble des produits chimiques possédant une même fonctionnalité (i.e. anti-corrosion, peintures anti-fouling, ...) pour une substitution non-regrettable
- Traiter de la question des matériaux :
  - Le recyclage des matériaux ;
  - La substitution entre matériaux ;
  - Les matériaux comme réservoir à long terme de très nombreux produits chimiques.

## 2.3. Procédure de l'évaluation

Au regard de ce qui a été énoncé précédemment, un choix a été fait de procéder à l'évaluation en premier des entrées thématiques, puis pour chaque entrée de les analyser au travers d'une grille de lecture, composée de questions définies comme transversales.

### 2.3.1. Positionnement général

L'évaluation ne cherche pas à analyser les actions une à une. Il s'agit de privilégier une approche par objectifs ou enjeux, avec éventuellement :

- un pool d'actions représentatives de l'enjeu ou de l'objectif, qui peuvent être regroupées (par thématiques ou modalités d'intervention) et permettre d'examiner l'impact des PNSE et PRSE sur à la fois la(les) source(s)/cause(s) des pollutions, les expositions et les impacts sanitaires/pathologies ;
- quelques études de cas sur des actions emblématiques, qui seraient plutôt celles inscrites dans la continuité des 3 plans et qui seraient choisies après audition du réseau RESE, sur les actions des PRSE considérées comme porteuses d'adaptation intéressante des PNSE par rapport aux spécificités des territoires ;
- la réflexion devra également intégrer l'analyse des actions manquantes ou peu représentées dans les thématiques.

L'évaluation de 3 générations de PNSE ne peut pas inclure l'évaluation de l'ensemble des plans sectoriels qui abordent des enjeux de santé – environnement. Pourtant l'articulation entre les PNSE et les plans sectoriels constitue un enjeu crucial de l'évaluation des PNSE. Nous proposons pour chaque thématique retenue d'apprécier la manière dont elle est traitée dans le PNSE et PRSE et dans les autres plans. Nous aborderons également le lien avec le niveau européen quand il peut être analysé.

Le raisonnement est le même pour l'intégration de la contribution des PNSE à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

### 2.3.2. Grille d'évaluation proposée

L'ensemble des critères d'évaluation présentés dans ce chapitre correspond à la totalité des possibilités applicables à chaque thématique. Il est bien entendu que cette grille d'évaluation sera ajustée au cas par cas afin de permettre d'aborder les enjeux principaux, de formaliser les questions et d'identifier les sources et indicateurs :

## ▪ Les grands critères d'évaluation

- **Effets sur la(les) source(s)/cause(s) des pollutions.**
- **Effets sur les sources et les niveaux d'exposition qu'ils entraînent :** quelles évolutions constatées sur les milieux en lien avec la thématique, et quels apports des PNSE ;
- **Impacts sanitaires :** quels sont les liens entre la thématique et les impacts sanitaires, en termes de prise en compte et d'amélioration des connaissances ;
- **ISTS et populations à risque :** prise en compte des publics et territoires cibles
- **Cohérence interne :** continuité entre les différents plans, quelle synergie entre les différents objectifs portés et les actions du plan sélectionnées dans la thématique ;
- **Cohérence externe et articulation avec les plans sectoriels :** identification, prise en compte et articulation de cette thématique avec les autres démarches sectorielles et plans sécants ;
- **Articulation avec les PRSE:** identification de la manière dont la thématique est articulée avec les actions prises en compte dans les PRSE.
- **Ressources mobilisées pour la mise en œuvre des actions** (efficience)

## ▪ Les critères plus qualitatifs :

- **Appropriation et mobilisation des acteurs :** modalités d'implication des parties prenantes, gouvernance, identification et similarité des parties prenantes selon PNSE et PRSE, prise en compte des perceptions de la population dans la construction des PNSE et PRSE ;
- **Perception des acteurs et de la population :** l'opinion des publics revêt un intérêt fort dans l'évaluation des effets des PNSE, notamment autour de l'évolution des perceptions des problématiques liées au domaine SE, la connaissance des plans et actions déclinées ;
- **Articulation avec la recherche :** rôle de la recherche dans l'élaboration et la mise en œuvre des PNSE (prise en compte des progrès, mise en évidence de manques de connaissances éventuels, rôle des PNSE dans la définition des appels à projets et programmes d'études...);
- **Formation des professionnels :** rôle de la formation des professionnels ;
- **Innovation :** évolution des modes opérationnels, manière de traiter les thématiques, prise en compte et portage des sujets émergents ; problématique de la substitution.
- **Niveau de prise en compte des questions de SE :** les thématiques sont-elles traitées de façon intégrée et les sources des nuisances sont-elles considérées suffisamment en amont (traitement « préventif » ou « symptomatiques ») ?

## ▪ Les enjeux plus transversaux

- **Santé au travail** : comment la thématique traite les enjeux de la santé au travail ;
- **Urbanisme** : enjeu transversal mais de plus en plus abordé, quelle prise en compte dans la thématique ;
- **Education à l'environnement** : quelle place accordée à la pédagogie à travers la thématique, quelles modalités de déploiement, d'information et de sensibilisation ;
- **Changement climatique et biodiversité** : quelle prise en compte du changement climatique dans la thématique, quelle prise en compte de ses impacts et des transformations de la biodiversité dans le traitement de la thématique ;
- **Politique européenne et internationale** : quel rôle attribuer aux PNSE dans un cadre plus large, les plans ont-ils permis de porter la thématique à une échelle européenne, voire internationale, les actions portées ont-elles fait l'objet d'une externalisation ;
- **Mise en œuvre du principe de précaution** : dans quelles situations et sur quels critères a-t-il été mis en œuvre à travers les PNSE ?

## 2.4. Analyse des PRSE

### 2.4.1. Positionnement général

Si un travail est nécessaire au niveau central, notamment pour articuler les différents plans, et même si toutes les actions des plans nationaux ne sont pas nécessairement à décliner au niveau régional (comme la transposition des directives européennes sur la qualité de l'air), les PRSE sont un des outils de la mise en œuvre des actions des PNSE. Un certain nombre d'actions ont, en effet, vocation avant tout à être menées au niveau local, en mobilisant les acteurs de cet échelon tout en laissant à chaque région la liberté de s'approprier certaines actions du PNSE, en les adaptant à la situation régionale et à ses besoins. A ce titre, ils jouent un rôle dans la territorialisation des PNSE et doivent faire l'objet d'une analyse importante dans l'évaluation (cf. l'approche proposée pour l'évaluation, 2.1).

### 2.4.2. Clés d'évaluation des PRSE

L'analyse des PRSE doit permettre de prendre en compte plusieurs angles d'approche, tels que :

1. Gouvernance et articulation PNSE/PRSE
2. Plus-value des PRSE :

- a. Mobilisation création d'un réseau d'acteurs en région (outils, processus, pilotage et gouvernance locale). Par exemple, comment les PRSE se dotent d'outils/dispositifs d'animation pour répondre aux spécificités des territoires ?
  - b. Les PRSE permettent de territorialiser les actions du PNSE (comment les Elus développent au sein de leurs organisations la transversalité indispensable à ces politiques santé environnement (frein/opportunités) / Comment s'impliquent les autres acteurs du territoire ? (freins/leviers)
  - c. Les initiatives locales : actions remarquables et capitalisation des actions pouvant être transposées
3. Perspectives d'améliorations identifiées

### **2.4.3.Choix des PRSE inclus dans l'analyse**

Il n'apparaît pas possible de traiter l'ensemble des actions des trois générations de PRSE pour toutes les régions (18 à 26 régions selon les générations).

Dans l'évaluation du PNSE2 réalisée par le HCSP, cinq régions avaient été choisies, pour répondre à un souci de diversité : hétérogénéité des profils des régions choisies (urbain et rural, avec façades maritimes ou zones de montagne, diversité géographique et climatique, densité et caractéristiques des populations), prégnance des problématiques d'inégalités contre lesquelles ces PRSE2 avaient une stratégie de réduction, degré d'association des collectivités territoriales à leur pilotage, étendue du partenariat.

Nous proposons pour cette évaluation de procéder différemment, et d'établir dans un premier temps une cartographie quantitative des thématiques traitées en sollicitant le réseau des correspondants PRSE, pour apprécier si les thématiques du PNSE sont présentes dans leurs PRSE et aussi si des thématiques présentes dans les PRSE sont absentes du PNSE. Des actions emblématiques de PRSE entrant dans le champ de chaque thématique pourront être évaluées au regard de leur cohérence ou spécificité avec le niveau national

Nous pourrions ensuite retenir les régions qui présentent une plus-value par rapport au PNSE, par des actions emblématiques et/ou des apports distinctifs, comme par exemple dans les territoires ultramarins qui font l'objet de contextes et mesures spécifiques.

## **2.5. Enjeux thématiques globaux et propositions**

Ces différents travaux autour de l'évaluation selon les thèmes retenus doivent être complétés par différents aspects à la fois plus globaux et transversaux sur les processus de conception, mise en œuvre et suivi des PNSE, notamment :

- La pertinence du positionnement des PNSE dans une politique SE globale, et leur efficacité relative dans ce contexte global ;
- La pertinence des enjeux abordés et des stratégies d'intervention ;
- Les thématiques insuffisamment abordées dans les PNSE. Il convient effectivement d'analyser les thématiques qui ne sont pas ou peu couvertes par les PNSE. Ce questionnement porte sur :
  - un champ d'évaluation abordant les sujets peu ou pas suffisamment traités dans les PNSE mais identifiés comme représentant des enjeux forts dans le domaine santé-environnement ;
  - la mise en évidence des manques des PNSE, les sujets à approfondir par la suite, et le degré de couverture de l'ensemble du domaine santé-environnement par les plans. Dans ce champ, les nuisances sonores, le changement climatique et la biodiversité ont déjà été recensés.
  - La manière dont sont traités les « risques émergents » et les signaux faibles à l'origine de leur prise en compte.
- La pertinence et les effets induits par la gouvernance et les modalités d'implication des parties prenantes (il ne s'agit pas ici d'être redondant avec les deux évaluations réalisées par les Inspections générales et précédemment citées, mais d'intégrer ces travaux dans une approche plus large, incluant tous les PNSE dans une vision d'ensemble) ;
- Des questions transversales et conclusives, concernant l'utilité des PNSE, à partir des analyses réalisées pour chaque thématique :
  - structurer une politique en SE ;
  - faire progresser la connaissance sur les enjeux SE ;
  - faire progresser la mobilisation autour des enjeux et des actions en SE ;
  - réduire l'exposition des populations ;
  - améliorer la santé liée à des facteurs environnementaux ;
  - réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

### **3. Organisation de l'évaluation :**

La réalisation de l'évaluation nécessite dans un premier temps la constitution de quatre sous-groupes de travail, spécifiques à chaque thématique retenue : Pollution atmosphérique (polluants réglementés), Environnement intérieur, Risques dits émergents dans les PNSE et Risques liés aux expositions aux agents chimiques et à leurs usages). Chaque groupe se dote d'un référent.

Chaque sous-groupe choisira et justifiera dans le champ thématique les actions ou groupes d'actions à évaluer, ainsi que les modalités d'adaptation de la grille d'évaluation et les questionnements à retenir.

L'évaluation sera ensuite conduite au travers de chaque sous GT par des auditions et l'analyse des données (données statistiques, bibliographie avec l'appui de l'AMO) et procédera par alternance de réunions thématiques et de réunions plénières.

## **4. Outils (à venir)**

- 4.1. Profil des personnes à rencontrer en audition**
- 4.2. Périmètre de la recherche bibliographique**
- 4.3. Tableur de synthèse des sources**



## 5. Annexes

### 5.1. Périmètre d'actions décliné dans les PNSE pour chaque thématique

- **Pollution atmosphérique (les polluants réglementés)**

PNSE	Périmètre concerné <sup>4</sup>
PNSE 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduction des émissions de particules diesel par les sources mobiles, promotion des modes de déplacements alternatifs</li> <li>▪ Prise en compte de l'impact sur la santé dans les projets de création d'infrastructures de transport</li> </ul>
PNSE 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plan particules, dont réduction des émissions atmosphériques unitaires de chaque mode de transport et renforcement de la connaissance sur les particules</li> <li>▪ Santé et transport (impact santé des modes de travail, modes actifs et mobilités douces, nuisances liées au bruit, santé et confort des usagers et des travailleurs des transports)</li> </ul>
PNSE 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de réduction des polluants atmosphériques, renforcement de la connaissance sur la qualité de l'air et les sources</li> <li>• Intégration des enjeux SE dans l'aménagement et la planification urbaine (prise en compte des effets sanitaires notamment sur les personnes vulnérables, zones de restriction de circulation)</li> <li>• Amélioration de l'environnement sonore (deux roues, points noirs de bruit)</li> </ul>

- **Environnement intérieur**

PNSE	Périmètre concerné <sup>5</sup>
PNSE 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intoxication au monoxyde de carbone, saturnisme (prévention, dépistage, prise en charge)</li> </ul>

---

<sup>4</sup> Périmètre à vérifier et/ou compléter

<sup>5</sup> Périmètre à vérifier et/ou compléter

- Radon dans le logement
  - Connaissance des déterminants de la QAI, réglementation
  - Etiquetage des matériaux de construction, information sur les caractéristiques techniques des biens immobiliers
  - Protection des populations vivant en habitat insalubre
  - Prévention saturnisme, dépistage et prise en charge
- PNSE 2
- Qualité de l'air intérieur (construction saine, aération, ventilation, climatisation, QAI dans les lieux publics, expositions à l'amiante)
  - Conseillers habitat santé ou conseiller en environnement intérieur
  - Lutte contre l'habitat indigne (programme national, insalubrité liée à la suroccupation, mesures d'accompagnement social)
- PNSE 3
- Prévention des cancers en lien avec les expositions environnementales : amiante, radon
  - Plan d'action sur le plomb
  - Plan qualité de l'air intérieur, performances acoustiques des équipements d'accueil du jeune enfant

▪ **Risques dits émergents dans les PNSE**

PNSE Périmètre concerné<sup>6</sup>

PNSE 1

- PNSE 2
- Risques émergents : surveillance et alerte, polluants émergents, concertation sur les nouvelles technologies, les ondes électromagnétiques, réglementation, veille, expertise sur les risques liés aux nanomatériaux, renforcement de la connaissance sur les rejets de médicaments dans l'environnement.

PNSE 3

- Mieux appréhender l'hypersensibilité (études et expertise)
- Risques épidémiques liées aux maladies vectorielles en contexte de changement climatique
- Protection des substances nocives dans les produits de consommation (nanomatériaux dans les denrées alimentaires, LED bleues)

---

<sup>6</sup> Périmètre à vérifier et/ou compléter

- Connaissance et gestion des risques dans un contexte d'incertitude : contribution à la réglementation (perturbateurs endocrinien), nanomatériaux, radiofréquence, ondes, ligne haute tension et très haute tension, effets cocktail
  - Utilisation des données et détection des émergences : risques liés aux substances chimiques, résidus médicamenteux dans l'eau, système de veille et renforcement de la connaissance sur les seuils)
  - Recherche (nanomatériaux, santé et biodiversité)
- **Risques liés aux expositions aux agents chimiques et à leurs usages**

PNSE Périmètre concerné<sup>7</sup>

- PNSE 1
- Pollutions des eaux et des sols dues aux pesticides et autres substances, risques spécifiques mercure (Guyane) et pesticides (Guadeloupe et Martinique)
  - Renforcement de l'évaluation des risques sanitaires, développement d'outils, renforcement de la surveillance du marché (contrôle)
  - Réduction des expositions professionnels (CMR)
  - Protection des femmes enceintes et préservation de la fertilité masculine (perturbateurs endocriniens, CMR)
  - Renforcement de la connaissance sur l'exposition aux pesticides
- PNSE 2
- Réduction des substances toxiques dans l'air et dans l'eau (réduction des rejets de six substances toxiques dans l'air et dans l'eau, amélioration de la connaissance sur les expositions aux pesticides)
  - Expositions aux CMR en milieu de travail (substitution de substances toxiques, renforcement du suivi)
  - Exposition des femmes et femmes enceintes et des enfants aux substances les plus dangereuses, risques liés aux perturbateurs endocriniens
  - Réduction des apports de substances dangereuses dans l'eau (HAP, pesticides, phosphates, résidus médicamenteux, amélioration des systèmes d'assainissement,

---

<sup>7</sup> Périmètre à vérifier et/ou compléter

- Renforcement de la connaissance sur les contaminants de la chaîne alimentaire
  - Réhabilitation des zones polluées (plan chlordécone aux Antilles, mercure en Guyane)
- PNSE 3
- Prévention des effets sanitaires liés à l'exposition (stratégie perturbateurs endocriniens, risques reprotoxiques, risques neurocomportemental, biosurveillance)
  - Mesure des pesticides dans l'air (protocole de surveillance, mesures, études sur l'exposition des populations en proximité de zone d'application, usage domestique)
  - Substances émergentes dans l'eau dont produits phytopharmaceutiques et médicamenteux
  - Protection des populations contre les risques liés aux pesticides (Outre-mer : chlordécone, autres pesticides)
  - Protection des substances nocives dans les produits de consommation (contamination chimique, substitution / réduction des perturbateurs endocrinien, bisphénol A)
  - Recherche sur les perturbateurs endocriniens, pesticide et santé
  - Plan micropolluants (médicaments et PCB dans l'eau), prise en compte de leur caractère perturbateur endocrinien

## 5.2. Tableau d'analyse des thématiques abordées et actions portées pour chaque génération de PNSE

### 5.2.1. Par source d'émission

Item analysé	Catégorie pour l'item analysé	TOTAL			Sources d'émission					
		Nb de sources (%) - (nb)	Nb de milieux (%) - (nb)	Nb de pathologies (%) - (nb)	Radon	Plomb	Mercure	Monoxyde de carbone	Particules diesel	Polluants atmosphériques
TOTAL	Nb de PNSE (%) - (nb)				75 - 3	75 - 3	75 - 3	25 - 1	25 - 1	75 - 3
	Nb de stratégie d'action (%) - (nb)				71,4 - 5	42,9 - 3	42,9 - 3	42,9 - 3	28,6 - 2	71,4 - 5
	Nb de public (%) - (nb)				42,9 - 3	28,6 - 2	28,6 - 2	0 - 0	14,3 - 1	14,3 - 1
	Nb de milieu de vie (%) - (nb)				40 - 2	20 - 1	0 - 0	0 - 0	0 - 0	40 - 2
Dans quel PNSE ?	PNSE1	45 - 9	100 - 1	6,7 - 1	X	X	X	X	X	X
	PNSE 2	35 - 7	100 - 1	6,7 - 1	X	X	X			X
	PNSE 3	30 - 6	100 - 1	6,7 - 1	X	X	X			X
	PNSE 4	5 - 1	100 - 1	6,7 - 1						
A travers quelle stratégie d'action ?	Recherche	40 - 8	100 - 1	6,7 - 1	X	X	X			X
	Formation	0 - 0	100 - 1	6,7 - 1						
	Information / communication	45 - 9	100 - 1	6,7 - 1	X	X	X	X		X
	Système de surveillance /recensement	35 - 7	100 - 1	6,7 - 1	X	X		X		
	Aide/incitation financière	20 - 4	100 - 1	6,7 - 1	X				X	X
	Réglementation	30 - 6	100 - 1	6,7 - 1	X		X	X	X	X
	Autres	15 - 3	100 - 1	6,7 - 1						X
En direction de quel public ?	Enfants / jeunes	10 - 2	100 - 1	6,7 - 1		X				
	Femmes enceintes	10 - 2	100 - 1	6,7 - 1		X				
	Autre population vulnérable	0 - 0	100 - 1	6,7 - 1						
	Services de l'Etat	15 - 3	100 - 1	6,7 - 1	X		X			
	Personnel médical	5 - 1	100 - 1	6,7 - 1						
	Tout public	30 - 6	100 - 1	6,7 - 1	X		X		X	X
	Autre	10 - 2	100 - 1	6,7 - 1	X					
Dans quel milieu de vie ?	Logement	15 - 3	100 - 1	6,7 - 1	X	X				X
	Ecole	5 - 1	100 - 1	6,7 - 1						
	Travail	10 - 2	100 - 1	6,7 - 1						X
	ERP	10 - 2	100 - 1	6,7 - 1	X					
	Autre milieu	5 - 1	100 - 1	6,7 - 1						

Item analysé	Catégorie pour l'item analysé	TOTAL			Espèces nuisibles et			
		Nb de sources (%) - (nb)	Nb de milieux (%) - (nb)	Nb de pathologies (%) - (nb)	Pollens	envahissantes	Amiante	CMR
TOTAL	Nb de PNSE (%) - (nb)				75 - 3	25 - 1	50 - 2	75 - 3
	Nb de stratégie d'action (%) - (nb)				57,1 - 4	57,1 - 4	57,1 - 4	57,1 - 4
	Nb de public (%) - (nb)				14,3 - 1	28,6 - 2	28,6 - 2	28,6 - 2
	Nb de milieu de vie (%) - (nb)				20 - 1	0 - 0	0 - 0	60 - 3
Dans quel PNSE ?	PNSE1	45 - 9	100 - 1	6,7 - 1	X		X	X
	PNSE 2	35 - 7	100 - 1	6,7 - 1	X		X	X
	PNSE 3	30 - 6	100 - 1	6,7 - 1	X			X
	PNSE 4	5 - 1	100 - 1	6,7 - 1		X		
A travers quelle stratégie d'action ?	Recherche	40 - 8	100 - 1	6,7 - 1	X	X	X	X
	Formation	0 - 0	100 - 1	6,7 - 1				
	Information / communication	45 - 9	100 - 1	6,7 - 1	X	X	X	X
	Système de surveillance /recensement	35 - 7	100 - 1	6,7 - 1	X	X	X	X
	Aide/incitation financière	20 - 4	100 - 1	6,7 - 1	X			
	Réglementation	30 - 6	100 - 1	6,7 - 1				X
	Autres	15 - 3	100 - 1	6,7 - 1		X	X	
En direction de quel public ?	Enfants / jeunes	10 - 2	100 - 1	6,7 - 1				X
	Femmes enceintes	10 - 2	100 - 1	6,7 - 1				X
	Autre population vulnérable	0 - 0	100 - 1	6,7 - 1				
	Services de l'Etat	15 - 3	100 - 1	6,7 - 1			X	
	Personnel médical	5 - 1	100 - 1	6,7 - 1			X	
	Tout public	30 - 6	100 - 1	6,7 - 1	X	X		
	Autre	10 - 2	100 - 1	6,7 - 1		X		
Dans quel milieu de vie ?	Logement	15 - 3	100 - 1	6,7 - 1				
	Ecole	5 - 1	100 - 1	6,7 - 1				X
	Travail	10 - 2	100 - 1	6,7 - 1				X
	ERP	10 - 2	100 - 1	6,7 - 1				X
	Autre milieu	5 - 1	100 - 1	6,7 - 1	X			

Item analysé	Catégorie pour l'item analysé	TOTAL			Sources d'émission				
		Nb de sources (%) - (nb)	Nb de milieux (%) - (nb)	Nb de pathologies (%) - (nb)	Pesticides	Bisphénol-A	Produits phytopharmaceutiques	Perturbateurs endocriniens	Micropolluants
TOTAL	Nb de PNSE (%) - (nb)				75 - 3	25 - 1	50 - 2	50 - 2	25 - 1
	Nb de stratégie d'action (%) - (nb)				71,4 - 5	14,3 - 1	57,1 - 4	14,3 - 1	14,3 - 1
	Nb de public (%) - (nb)				0 - 0	0 - 0	28,6 - 2	14,3 - 1	0 - 0
	Nb de milieu de vie (%) - (nb)				0 - 0	20 - 1	0 - 0	40 - 2	0 - 0
Dans quel PNSE ?	PNSE1	45 - 9	100 - 1	6,7 - 1	X				
	PNSE 2	35 - 7	100 - 1	6,7 - 1	X		X	X	
	PNSE 3	30 - 6	100 - 1	6,7 - 1	X	X	X	X	X
	PNSE 4	5 - 1	100 - 1	6,7 - 1					
A travers quelle stratégie d'action ?	Recherche	40 - 8	100 - 1	6,7 - 1	X		X	X	
	Formation	0 - 0	100 - 1	6,7 - 1					
	Information / communication	45 - 9	100 - 1	6,7 - 1			X		
	Système de surveillance /recensement	35 - 7	100 - 1	6,7 - 1	X		X		
	Aide/incitation financière	20 - 4	100 - 1	6,7 - 1	X				
	Réglementation	30 - 6	100 - 1	6,7 - 1	X	X			
	Autres	15 - 3	100 - 1	6,7 - 1	X		X		X
En direction de quel public ?	Enfants / jeunes	10 - 2	100 - 1	6,7 - 1				X	
	Femmes enceintes	10 - 2	100 - 1	6,7 - 1					
	Autre population vulnérable	0 - 0	100 - 1	6,7 - 1					
	Services de l'Etat	15 - 3	100 - 1	6,7 - 1			X		
	Personnel médical	5 - 1	100 - 1	6,7 - 1			X		
	Tout public	30 - 6	100 - 1	6,7 - 1					
	Autre	10 - 2	100 - 1	6,7 - 1					
Dans quel milieu de vie ?	Logement	15 - 3	100 - 1	6,7 - 1					
	Ecole	5 - 1	100 - 1	6,7 - 1				X	
	Travail	10 - 2	100 - 1	6,7 - 1		X			
	ERP	10 - 2	100 - 1	6,7 - 1				X	
	Autre milieu	5 - 1	100 - 1	6,7 - 1					

Item analysé	Catégorie pour l'item analysé	TOTAL			Nanomatériaux	Ondes électromagnétiques	LED bleue	Nuisances sonores	Tous polluants
		Nb de sources (%) - (nb)	Nb de milieux (%) - (nb)	Nb de pathologies (%) - (nb)					
TOTAL	Nb de PNSE (%) - (nb)				75 - 3	25 - 1	50 - 2	75 - 3	75 - 3
	Nb de stratégie d'action (%) - (nb)				42,9 - 3	28,6 - 2	42,9 - 3	71,4 - 5	42,9 - 3
	Nb de public (%) - (nb)				14,3 - 1	14,3 - 1	0 - 0	42,9 - 3	28,6 - 2
	Nb de milieu de vie (%) - (nb)				0 - 0	20 - 1	0 - 0	60 - 3	40 - 2
Dans quel PNSE ?	PNSE1	45 - 9	100 - 1	6,7 - 1					X
	PNSE 2	35 - 7	100 - 1	6,7 - 1	X			X	X
	PNSE 3	30 - 6	100 - 1	6,7 - 1	X		X	X	X
	PNSE 4	5 - 1	100 - 1	6,7 - 1	X	X	X	X	
A travers quelle stratégie d'action ?	Recherche	40 - 8	100 - 1	6,7 - 1	X	X	X		X
	Formation	0 - 0	100 - 1	6,7 - 1					X
	Information / communication	45 - 9	100 - 1	6,7 - 1	X	X	X	X	
	Système de surveillance /recensement	35 - 7	100 - 1	6,7 - 1				X	
	Aide/incitation financière	20 - 4	100 - 1	6,7 - 1				X	X
	Réglementation	30 - 6	100 - 1	6,7 - 1	X			X	
	Autres	15 - 3	100 - 1	6,7 - 1			X	X	
En direction de quel public ?	Enfants / jeunes	10 - 2	100 - 1	6,7 - 1				X	
	Femmes enceintes	10 - 2	100 - 1	6,7 - 1					
	Autre population vulnérable	0 - 0	100 - 1	6,7 - 1					
	Services de l'Etat	15 - 3	100 - 1	6,7 - 1					X
	Personnel médical	5 - 1	100 - 1	6,7 - 1					
	Tout public	30 - 6	100 - 1	6,7 - 1	X	X		X	X
	Autre	10 - 2	100 - 1	6,7 - 1				X	
Dans quel milieu de vie ?	Logement	15 - 3	100 - 1	6,7 - 1				X	
	Ecole	5 - 1	100 - 1	6,7 - 1					X
	Travail	10 - 2	100 - 1	6,7 - 1				X	X
	ERP	10 - 2	100 - 1	6,7 - 1					
	Autre milieu	5 - 1	100 - 1	6,7 - 1		X		X	



Item analysé	Catégorie pour l'item analysé	TOTAL			Milieux							
		Nb de sources (%) - (nb)	Nb de milieux (%) - (nb)	Nb de pathologies (%) - (nb)	Air extérieur	Air intérieur	Eaux usées	Eau potable	Sols	Sites et sols pollués	Alimentation	Tous milieux
TOTAL	Nb de PNSE (%) - (nb)				25 - 1	100 - 4	50 - 2	75 - 3	50 - 2	50 - 2	25 - 1	0 - 0
	Nb de stratégie d'action (%) - (nb)				0 - 0	85,7 - 6	42,9 - 3	57,1 - 4	57,1 - 4	71,4 - 5	28,6 - 2	14,3 - 1
	Nb de public (%) - (nb)				0 - 0	28,6 - 2	0 - 0	14,3 - 1	14,3 - 1	42,9 - 3	0 - 0	0 - 0
	Nb de milieu de vie (%) - (nb)				0 - 0	80 - 4	0 - 0	0 - 0	0 - 0	20 - 1	0 - 0	0 - 0
Dans quel PNSE ?	PNSE1	55 - 11	37,5 - 3	42,9 - 3		X		X	X			
	PNSE 2	65 - 13	50 - 4	42,9 - 3		X	X	X		X		
	PNSE 3	75 - 15	75 - 6	85,7 - 6	X	X	X	X	X		X	
	PNSE 4	25 - 5	25 - 2	28,6 - 2		X				X		
A travers quelle stratégie d'action ?	Recherche	75 - 15	75 - 6	57,1 - 4		X	X	X	X	X	X	
	Formation / information / communication	5 - 1	25 - 2	28,6 - 2		X						X
	Système de surveillance / recensement	70 - 14	37,5 - 3	57,1 - 4		X	X			X		
	Aide/incitation financière	50 - 10	62,5 - 5	57,1 - 4		X		X	X	X	X	
	Réglementation	35 - 7	37,5 - 3	28,6 - 2				X	X	X		
	Autres	50 - 10	62,5 - 5	28,6 - 2		X	X	X	X	X		
	Autres	40 - 8	12,5 - 1	14,3 - 1		X						
En direction de quel public ?	Enfants / jeunes	20 - 4	0 - 0	14,3 - 1								
	Femmes enceintes	10 - 2	12,5 - 1	0 - 0		X						
	Autre population vulnérable	0 - 0	12,5 - 1	14,3 - 1						X		
	Services de l'Etat	25 - 5	37,5 - 3	28,6 - 2				X	X	X		
	Personnel médical	10 - 2	12,5 - 1	28,6 - 2						X		
	Tout public	50 - 10	12,5 - 1	57,1 - 4		X						
	Autre	15 - 3	0 - 0	14,3 - 1								
Dans quel milieu de vie ?	Logement	20 - 4	12,5 - 1	14,3 - 1		X						
	Ecole	15 - 3	12,5 - 1	0 - 0		X						
	Travail	25 - 5	12,5 - 1	14,3 - 1		X						
	ERP	15 - 3	12,5 - 1	0 - 0		X						
	Autre milieu	15 - 3	12,5 - 1	0 - 0						X		

### 5.2.2.Par milieu

### 5.2.3.Par pathologie

Item analysé	Catégorie pour l'item analysé	TOTAL			Pathologies						
		Nb de sources (%) - (nb)	Nb de milieux (%) - (nb)	Nb de pathologies (%) - (nb)	Légionellose	Saturnisme infantile	Asthme et allergies	Obésité	MND	Electrohypersensibilités	Zoonoses
TOTAL	Nb de PNSE (%) - (nb)				100 - 4	50 - 2	75 - 3	25 - 1	25 - 1	50 - 2	25 - 1
	Nb de stratégie d'action (%) - (nb)				71,4 - 5	71,4 - 5	71,4 - 5	14,3 - 1	14,3 - 1	28,6 - 2	0 - 0
	Nb de public (%) - (nb)				42,9 - 3	42,9 - 3	28,6 - 2	0 - 0	14,3 - 1	28,6 - 2	0 - 0
	Nb de milieu de vie (%) - (nb)				0 - 0	40 - 2	0 - 0	0 - 0	0 - 0	0 - 0	0 - 0
Dans quel PNSE ?	PNSE1	55 - 11	37,5 - 3	42,9 - 3	X	X	X				
	PNSE 2	65 - 13	50 - 4	42,9 - 3	X		X			X	
	PNSE 3	75 - 15	75 - 6	85,7 - 6	X	X	X	X	X	X	
	PNSE 4	25 - 5	25 - 2	28,6 - 2	X						X
A travers quelle stratégie d'action ?	Recherche	75 - 15	75 - 6	57,1 - 4	X	X	X			X	
	Formation	5 - 1	25 - 2	28,6 - 2	X		X				
	Information / communication	70 - 14	37,5 - 3	57,1 - 4	X		X	X		X	
	Système de surveillance /recensement	50 - 10	62,5 - 5	57,1 - 4	X	X	X		X		
	Aide/incitation financière	35 - 7	37,5 - 3	28,6 - 2		X	X				
	Réglementation	50 - 10	62,5 - 5	28,6 - 2	X	X					
	Autres	40 - 8	12,5 - 1	14,3 - 1			X (dépistage)				
En direction de quel public ?	Enfants / jeunes	20 - 4	0 - 0	14,3 - 1		X					
	Femmes enceintes	10 - 2	12,5 - 1	0 - 0							
	Autre population vulnérable	0 - 0	12,5 - 1	14,3 - 1	X						
	Services de l'Etat	25 - 5	37,5 - 3	28,6 - 2	X	X					
	Personnel médical	10 - 2	12,5 - 1	28,6 - 2			X			X	
	Tout public	50 - 10	12,5 - 1	57,1 - 4	X		X		X	X	
	Autre	15 - 3	0 - 0	14,3 - 1		X					
Dans quel milieu de vie ?	Logement	20 - 4	12,5 - 1	14,3 - 1		X					
	Ecole	15 - 3	12,5 - 1	0 - 0							
	Travail	25 - 5	12,5 - 1	14,3 - 1		X					
	ERP	15 - 3	12,5 - 1	0 - 0							
	Autre milieu	15 - 3	12,5 - 1	0 - 0							